



Médicaments - A propos d'anti-diabétiques  
contenant de la pioglitazone

Le ministère de la Santé publique  
décide le retrait de l'Actos et du  
Piagtos

Il est porté à la connaissance du public que suite aux nouvelles informations rapportées par des instances internationales relatives à l'utilisation des médicaments contenant de la pioglitazone (Actos et Piagtos) et qui ont montré que la balance bénéfice/risque n'est plus favorable, le ministère de la Santé publique a décidé, par mesure de précaution, de procéder au retrait de toutes les spécialités pharmaceutiques contenant de la pioglitazone commercialisées en Tunisie et ce, d'ici le 15 juillet 2011.

Le ministère de la santé publique recommande aux médecins de ne plus prescrire ce médicament à de nouveaux malades diabétiques et demande aux patients sous Actos et Piagtos de ne pas arrêter par eux-mêmes leur traitement et de prendre contact avec leur médecin pour réajuster leur traitement dans les meilleurs délais.

